

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 mai 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Duprey, M. Monot, Mme Filhol, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° II du 19 mai 2022

### RÉFORME NATIONALE DE LA GOUVERNANCE DU SPORT – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT À LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DU SPORT D'ÎLE-DE-FRANCE.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

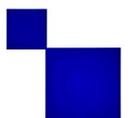
Vu le Code du sport notamment ses articles L. 112-14, L. 112-15 et R. 112-44 à R. 112-48,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-V-18 du 6 mai 2021 relative à la réforme de la gouvernance du sport et à la désignation des représentants du Département à la conférence régionale du sport d'Île-de-France,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le courrier de saisine de la présidente de la conférence régionale du sport d'Île-de-France du 21 mars 2022,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE les représentants du Département à la conférence des financeurs du sport d'Île-de-France comme suit :

- titulaire : Mme Zaïnaba Saïd-Anzum, conseillère départementale déléguée au sport ;
- suppléante : Mme Aurélie Gautier, cheffe du service du sport et des loisirs du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*